

Motion Jean-François Chapuisat et consorts au nom du groupe Vert'libéral – Pérennisation de la tenue de certaines commissions en visioconférence

Texte déposé

En raison des mesures de précaution sanitaire prises en lien avec l'épidémie de coronavirus, les séances plénières du Grand Conseil ont été suspendues dès le 17 mars 2020 pour reprendre le mardi 12 mai à la salle de la Marive, à Yverdon-les-bains.

Pour ces mêmes raisons, les travaux des commissions du Grand Conseil ont été également suspendus. Ils ont progressivement repris, en utilisant la visioconférence. Bon nombre de députés ont donc « siégé » depuis leur domicile ou leur lieu de travail, par visioconférence, en utilisant la solution Webex Teams proposée dans l'urgence par la Direction générale du numérique et des systèmes d'information (DGNSI) afin que les travaux parlementaires puissent reprendre le plus vite possible.

A l'heure de la rédaction de cette motion, les députés ont repris les séances du Grand Conseil à la salle de la Marive, et beaucoup se réjouissent de pouvoir reprendre les travaux des commissions en présentiel. Mais la question de pouvoir pérenniser la tenue de certaines commissions en visioconférence se pose.

En effet, il est sans doute arrivé à un certain nombre de députés de participer à des séances de commission d'une durée inférieure à une heure, voire de quelques dizaines de minutes. Ainsi, le temps passé en déplacement est plus important que le temps passé à siéger. Ce constat concerne également les membres du Conseil d'Etat convoqués et les personnes qui les accompagnent.

Ainsi, ne devrions-nous pas pouvoir, pour certaines commissions, continuer à pouvoir recourir à la visioconférence ?

A l'heure où l'Etat cherche à promouvoir le télétravail dans ses services et où, parmi les 1,4 million de personnes qui ont expérimenté le télétravail, ces dernières semaines, nombreuses sont celles qui veulent prolonger l'expérience, du moins en partie, pour quelle raison notre parlement « sans papier », qui va découvrir le nouvel outil numérique SIEL d'ici la fin de l'année, devrait-il renoncer à cette façon de travailler ?

Sans doute, l'outil Webex Teams, proposé dans l'urgence par la DGNSI, n'a pas convaincu, dans un premier temps. Il offrait moins de possibilité que certaines autres applications du même type. Quant à la sécurité, s'agissant d'une entreprise américaine dont les serveurs sont majoritairement situés sur sol américain, elle est toute relative. Dans l'expectative d'une pérennisation de certaines commissions en visioconférence, une solution fiable, conviviale et sécurisée devrait être mise en place. Un postulat, rédigé par l'auteur de cette motion et déposé en parallèle, va dans ce sens.

La décision de tenir une séance en visioconférence pourrait être prise par le Bureau, en accord avec le Président de commission. Ceci n'est évidemment qu'une idée parmi d'autres.

Ainsi, et fort de l'expérience acquise pendant la crise du coronavirus, nous pourrions gagner en efficacité et faire gagner du temps à chaque participant. De plus, certains déplacements pourraient être économisés. Nous contribuerions ainsi à une diminution de trafic et donc des émissions de CO₂.

J'ai donc le plaisir de faire la demande suivante adressée à une commission parlementaire :

Pérenniser la tenue de certaines commissions en visioconférence.

En m'appuyant sur la Loi sur le Grand Conseil (LGC), Article 120a, alinéa 2, je souhaite à titre exceptionnel que cette motion soit traitée par une commission parlementaire après sa prise en considération. La Commission thématique du système d'information (CTSI) me semble adéquate, mais je laisse bien évidemment la décision finale à qui de droit.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Jean-François Chapuisat
et 24 cosignataires*

Développement

M. Jean-François Chapuisat (V'L) : — A l'heure actuelle, je pense que nous nous réjouissons tous de pouvoir enfin tenir à nouveau des séances en présentiel. Toutefois, à qui n'est-il pas arrivé de devoir se déplacer jusqu'à Lausanne pour une séance qui n'aura duré que 10, 20 ou 30 minutes ? L'idée de la motion est de conserver la possibilité de tenir certaines séances en visioconférence. Si cette motion était prise en considération, en m'appuyant sur l'article 120a alinéa 2 de la Loi sur le Grand Conseil, je souhaiterais qu'elle puisse être traitée par une commission parlementaire.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.